PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE COMITE DIRECTEUR DU 11 JANVIER 2022 EN VISIOCONFERENCE

Présents :	Jean-Marie APPENZELLER, Valentin BARRAU, Henri BERGERET, Alain BOULIANNE, Guy COUTAREL, Bernard DALMON, Sébastien FEIGNA, Carlos FERNANDEZ, Stéphanie FEUILLERAT, Éric HILDEBERT, Philippe JAMET, Christine KITEGI, Richard LAGRAVE, Michel MAHEUX, Christine MAZIERE, Alain NADAUD, Jean NESPOULOUS, Jean PEYRAUD, Chantal PLANQUES, Catherine RAMONE, Lionel REY, Anne SARRUS, Caroline SUDRE, Alexandra VERGNES, Julien VILLE.
Invités :	Gérard BOULOUNAUD, Thierry MOUILLAUD, Philippe RENAUT (Commissaire aux Comptes), Christelle TIFFY (Expert-Comptable).
Excusés :	Stéphan AIME, Michel COLOMA, Ludivine CRUBELLIER, Magali FAUVEAU, Edouard FERNANDES, Jean-Paul HERNANDEZ, Sébastien LETRILLARD, Hélène MANDROUX, Catherine RAMONE, Didier VIANAI.
Absent :	Gilles MICHEL.
Assistent :	Albane BOSC-VAYEUR, Thibault HETZEL.

Début de la réunion : 19 :08

En introduction, Bernard DALMON adresse ses meilleurs vœux pour la nouvelle année ; il insiste particulièrement sur les vœux de bonne santé. Il termine son intervention en faisant part de l'émotion de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation suite au décès de Marc CRUBELLIER, survenu le 6 janvier 2022 et adresse au nom de cette dernière ses condoléances à Christiane, son épouse, Adrien et Ludivine, ses enfants.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion de Comité Directeur du 18 septembre 2021.**
  Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1. Informations financières.

1.1. Rappel des procédures.

Jean NESPOULOUS rappelle les procédures comptables en vigueur au sein de la Ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée de Natation. Dans le détail, Bernard DALMON centralise l'arrivée des factures originales et les codifie analytiquement avant de les transmettre à Richard LAGRAVE qui effectue régulièrement les règlements. C'est ensuite Frédérique PERRIN qui saisit les écritures en soignant particulièrement les libellés et qui pointe quotidiennement les comptes bancaires. La codification au préalable évite ainsi une reprise importante d'écritures au moment de la clôture. En effet, ce sont plus de 500 pages de comptabilité générale et analytique qui sont traitées annuellement et qui incluent les comptes de l'ERFAN[1] Occitanie et des structures CAF[2] et CNAHN[3]. A chaque recette ou dépense correspond un justificatif comptable doublement signé.

1.2. Bilan au 31 août 2021.

Le bilan reflète la situation financière de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation au 31 août 2021. Il convient de retenir les éléments suivants de l'intervention de Jean NESPOULOUS :

- Le total du bilan s'élève à 1 427 803€.
- Les investissements représentent 219 679 € en valeur nette.
- Les autres créances s'élèvent à 238 917 € et correspondent au reliquat de subventions à percevoir (sur l'année comptable étudiée).
- Les disponibilités s'élèvent à 837 709 € ce qui permet de couvrir environ la moitié des dépenses de la Ligues Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation et des structures qui lui sont associées.
- Au passif, après prise en compte du déficit de l'année, les fonds propres s'élèvent à 918 356 €.
- Les dettes auprès d'établissements de crédits s'élèvent à 0 €.

En complément, Christelle TIFFY revient sur certaines notions :

[1] Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation.
[2] Centre Accession Formation (Natation Course) Occitanie/Font-Romeu et Occitanie/Toulouse.
[3] Centre National d'Accession Haut-Niveau de Natation Artistique Occitanie/Colomiers.

- Les fonds propres sont constitués des résultats cumulés depuis la création de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation (avec la prise en compte du fond associatif).
- Le report à nouveau consiste à reporter le résultat de l'exercice qui vient de s'écouler sur le suivant.
- La trésorerie correspond à la somme de tous les comptes de liquidité. Elle correspond à l'ensemble des sommes mobilisables à tout moment et doit être prudemment interprétée en tenant compte, notamment, des fonds dédiés.
- Les fonds dédiés sont la partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.
- Le fond de roulement est estimé à partir des disponibilités et des créances auxquelles sont retranchées les dettes et avances reçues.

1.3. Compte de résultats.

Le compte de résultat retrace l'activité de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation entre le 1 septembre 2020 et le 31 août 2021. L'analyse de l'activité, présentée par Jean NESPOULOUS, amène les remarques suivantes :

- Les produits d'exploitation s'élèvent à 972 191 €.
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 927 937 €.
- Le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire de 44 254 € ; le résultat financier est positif de 34 122 €.

Philippe RENAUT, Commissaire aux Comptes, ne décèle, après investigations, aucune anomalie et certifie purement et simplement les comptes. Il insiste sur la performance remarquable d'équilibre des comptes au regard des impacts de la situation sanitaire sur les activités de la Ligue Occitanie-Pyrénées-Méditerranée de Natation entre le 1 septembre 2020 et le 31 août 2021.

1.4. Approbation des comptes.

Compte-tenu des informations précédentes, le Comité Directeur approuve, à l'unanimité, le principe d'arrêter les comptes du 1 septembre 2020 au 31 août 2021 en vue de leur présentation lors de l'Assemblée Générale du 15 janvier 2022.

1.5. Perspectives.

Le budget prévisionnel présenté lors de l'Assemblée Générale du 15 janvier 2022 prendra en compte les éléments suivants :

- Une diminution de 30% des effectifs de compétiteurs et l'impact qui en découle sur les recettes dues à la prise de licence.
- La réduction de 50% des droits d'engagements (toute discipline) aux compétitions régionales et la suppression des droits d'engagements de chaque club support à la compétition coorganisée avec la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation ; cette disposition, assortie sur le plan sportif d'un assouplissement des grilles de qualification, vise à permettre la confrontation au plus grand nombre de nageurs et *in fine* assurer la pérennité des effectifs au sein des structures.
- L'impact financier de l'organisation des Championnats de France à Montpellier, du 9 au 12 décembre 2021.
- Le versement d'une aide de 3 000 € à chaque sélection engagée à la prochaine édition de la Coupe Occitanie des Départements.
- L'achat en 12 exemplaires de systèmes de départ en dos.
- L'augmentation de 2% de la masse salariale conformément à la dernière version de la Convention Collective Nationale du Sport.
- L'achat de petits équipements informatiques et de chronométrage (poires et câbles).
- Les travaux envisagés pour la rénovation (retrait de la maquette, refonte de la connectique, remise en état des peintures, suppression d'une cloison et pose d'une cloison amovible) du siège social situé à Toulouse.

A l'unanimité, le Comité Directeur approuve ses propositions en vue de l'élaboration du budget prévisionnel.

2. Questions diverses.

L'ERFAN Occitanie a été récemment certifiée « Qualiopi »[4] par l'AFNOR[5], ce qui garantit la qualité des prestations de formation et les possibilités de financement de celles-ci en faveur des stagiaires comme des structures. Cette certification encourt jusqu'en 2025.

Nicolas BOELLMANN a récemment démissionné de sa fonction de Président du Comité Départemental du Gers.

[4] La marque « Qualiopi » vise à attester de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences ; permettre une plus grande lisibilité de l'offre de formation auprès des entreprises et des usagers.

[5] Association Française de Normalisation.

Christine MAZIERE est sollicitée pour demander la mise à disposition du stade nautique Némausa (Nîmes) en vue de l'organisation des Championnats Régionaux du 11 au 13 mars 2022 suite à l'indisponibilité des bassins olympiques de Montpellier, Tarbes et Toulouse.

Fin de la réunion : 21 :11

Bernard DALMON
Président

Julien VILLE
Secrétaire Général